

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 23 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 6

L'an deux Mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO Maire**, suite à la convocation en date du 03 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JUAN Annie - LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GUIDI Marie-Noëlle à BONNET Marie-Claude - LILLO Sabine à MARTINEZ Véronique - MAISONNEUVE Régis à SABATINO Paul - SALAS Aline à ROSSO Viviane

ABSENTS : CANGELOSI Laetitia - CAZABAN Claude - GUIDI Marie-Noëlle - LILLO Sabine - MAISONNEUVE Régis - SALAS Aline

SECRETAIRE DE SEANCE : CADIERE Christiane

2025-07bis-07

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU CONSEIL PORTUAIRE DE NIOLON

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le conseil municipal, lors de son renouvellement, doit procéder à la désignation des conseillers portuaires du port départemental de Niolon, situé sur le territoire de la commune.

Par délibération en date du 19/03/2025 le conseil municipal avait procédé à la désignation de Paul SABATINO comme membre titulaire et Michel JAUFFRET comme membre suppléant au Conseil Portuaire de Niolon.

Considérant que Michel JAUFFRET a démissionné de sa fonction de 3ème adjoint au Maire ainsi que de son mandat de conseiller municipal et qu'il était délégué suppléant au conseil portuaire de Niolon.

Dans ce cadre, il convient de procéder à la désignation d'un membre suppléant, au titre de la représentation de la commune du ROVE au sein de cette instance portuaire pour remplacer Michel JAUFFRET.

Monsieur le Maire indique au conseil que se porte candidat en qualité de :

- Délégué suppléant :

M. Michel BARTOLI

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection du :

- Délégué suppléant :

M. Michel BARTOLI obtient : 28 voix

Le Conseil Municipal après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : **DESIGNE** le membre titulaire et le membre suppléant au Conseil Portuaire de Niolon comme suit :

* M. Paul SABATINO délégué titulaire

* M. Michel BARTOLI délégué suppléant

VOTE / POUR 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre**

Le Maire,



Paul SABATINO